

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 4 mai 2020

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 4e jour du mois de mai 2020, 20h par vidéoconférence tel qu'autorisé temporairement par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation le 15 mars 2020.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe/greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2020
4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'avril 2020
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour

ADMINISTRATION:

6. Dépôt rapport financier 2019
7. Adoption du règlement numéro 2020-1097 ayant pour objet de rendre publique les sections des rues des Sables, des Jardins, du Ruisseau et de la Rivière
8. Contribution – Ressources familiales Côte-de-Beaupré – Tablee 138
9. Subventions organismes de Boischatel
10. Demande d'appui – Service d'internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire
11. Achat au fonds de roulement

TRAVAUX PUBLICS

12. Acceptation de soumission – Réfection de pavage 2020 – Appel d'offres TP-2020-008

URBANISME:

13. Dossier prioritaire – Dérogation mineure
14. Dérogation mineure – 5401, boulevard Sainte-Anne
15. Demande de PIIA – 5401, boulevard Sainte-Anne
16. Demande de PIIA – 5835, avenue Royale

LOISIRS

17. Autorisation de signatures – Contrat responsable aréna

DIVERS

18. Période de questions sur les points à l'ordre du jour
19. Levée / Ajournement

- 2020-05-113** **2. Adoption de l'ordre du jour**
Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.
- 2020-05-114** **3. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2020**
Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 6 avril 2020 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.
- 2020-05-115** **4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'avril 2020**
Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois d'avril 2020, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.
- 5. Période de questions :**
Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :
- Aucune question
- La période de questions a débuté à 20h01 et s'est terminée à 20h02.

ADMINISTRATION

- 6. Dépôt rapport financier 2019**
Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du rapport financier 2019 ainsi que de la présentation des faits saillants par monsieur le Maire et la directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière.
- 2020-05-116** **7. Adoption du règlement numéro 2020-1097 ayant pour objet de rendre publique les sections des rues des Sables, des Jardins, du Ruisseau et de la Rivière**
Considérant l'acceptation finale des travaux des phases 2A et 2B du Faubourg de la Rivière Ferrée ;
Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 avril 2020, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que *Règlement numéro 2020-1097 ayant pour objet de rendre publique les sections des rues des Sables, des Jardins, du Ruisseau et de la Rivière* soit adopté et classé dans le livre des règlements.
- 2020-05-117** **8. Contribution – Ressources familiales Côte-de-Beaupré – Tablee 138**
Considérant que La Tablee 138 est une cellule d'aide permettant d'agir sur la sécurité alimentaire de toutes personnes dans le besoin, co-gérer par l'organisme Ressources familiales Côte-de-Beaupré ;
Considérant leur offre de services dans le cadre de la crise du COVID-19.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de contribuer pour un montant de 2 500 \$ à La Table 138.

2020-05-118 **9. Subventions organismes de Boischatel**

Considérant la subvention de la MRC de La Côte-de-Beaupré provenant du Fonds de développement régional octroyée aux municipalités pour financer des projets émanant d'organismes à but non lucratif ;

Considérant la demande de la FADOQ de Boischatel;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le versement des subventions à la FADOQ de Boischatel au montant de 1 500 \$.

2020-05-119 **10. Demande d'appui – Service d'internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire**

Considérant que la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

Considérant que la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

Considérant que le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion internet mais que les échanciers ne répondent pas à l'urgence ;

Considérant que le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables ;

Considérant que l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

Considérant que la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;

Considérant que la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

Considérant que de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de demander à *Caroline Desbiens, députée de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix*, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

2020-05-120 11. Achat au fonds de roulement

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour l'administration et le service des loisirs et de la culture ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant ne dépassant pas 13 000 \$ plus les taxes nettes.

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2021 pour une période de trois (3) ans.

TRAVAUX PUBLICS

2020-05-121 12. Acceptation de soumission – Réfection de pavage 2020 – Appel d'offres TP-2020-008

Considérant le processus d'appel d'offres public pour la réfection de pavage 2020;

Considérant que sept (7) soumissions ont été reçues ;

Considérant que la soumission du plus bas soumissionnaire s'avère conforme ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle Pavage F & F inc. pour un montant de 103 321.71 \$ taxes incluses.

Un montant de 71 746.70\$ est pris à même le règlement d'emprunt #2016-1006 et un montant de 31 575.01\$ et pris dans le fonds des parcs et espaces verts.

URBANISME

2020-05-122 13. Dossier prioritaire – Dérogation mineure

Considérant les mesures actuelles prises dues à la pandémie de COVID-19 ;

Considérant qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement de citoyens et qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal doit être suspendue, ou remplacée à certaines conditions ;

Considérant que le Conseil municipal peut traiter les demandes déclarées prioritaires par résolutions ;

Considérant la demande peut être considérée prioritaire pour les motifs suivants :

- La demande a été déposée avant l'imposition des mesures particulières ;
- Les délais de commande de l'enseigne projetés sont de deux à trois mois et la dérogation doit être obtenue préalablement ;
- Le requérant, dont le projet consiste à implanter une station-service, a l'obligation d'afficher le prix de l'essence pour pouvoir opérer son commerce.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement que le Conseil déclare la demande de dérogation mineure déposée pour l'implantation d'une enseigne autonome au 5401 boulevard Sainte-Anne comme prioritaire.

2020-05-123 14. Dérogation mineure — 5401, boulevard Sainte-Anne

Considérant le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel ;

Considérant que cette dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme l'installation d'une enseigne commerciale autonome sur le lot 5 596 799, situé au 5401, boulevard Sainte-Anne. L'enseigne sera installée à une distance de 0.36 m de la ligne avant du lot au lieu de 3 m tel que prévu au 1^{er} paragraphe de l'article 189 du règlement de zonage # 2014-976. La présence d'une ligne de distribution d'électricité empêche d'installer l'enseigne en conformité du règlement.

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée.

2020-05-124 15. Demande de PIIA — 5401, boulevard Sainte-Anne

Considérant la demande de permis concernant l'installation d'une enseigne sur le mur est du bâtiment principal pour le dépanneur situé au 5401, boulevard Sainte-Anne ;

Considérant l'acceptation de la demande de dérogation concernant cette installation ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour le commerce du 5401, boulevard Sainte-Anne, selon les recommandations du CCU.

2020-05-125 16. Demande de PIIA — 5835, avenue Royale

Considérant la demande de permis concernant le changement de trois (3) fenêtres sur la résidence située au 5835, avenue Royale ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5835, avenue Royale selon les recommandations du CCU.

LOISIRS

2020-05-126 17. Autorisation de signatures – Contrat responsable de l'aréna

Considérant que le contrat de travail du responsable de l'aréna est échu ;

Considérant la recommandation du directeur général de renouveler le contrat ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de renouveler le contrat du responsable de l'aréna.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer le contrat d'embauche.

DIVERS

18. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Camp de jour

La période de questions a débuté à 20h21 s'est terminée à 20h23.

2020-05-127 19. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h23.

ASSISTANCE : 0 personnes - HUIS CLOS

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 25 mai 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 25^e jour du mois de mai 2020, 20h par vidéoconférence tel qu'autorisé temporairement par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation le 15 mars 2020.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Martine Giroux et Natasha Desbiens et messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe/greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-1098 - Tarification
2. Embauche
3. Période de questions:
4. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

2020-05-128 1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-1098 - Tarification

Considérant la situation concernant la COVID-19 ;

Considérant l'autorisation du gouvernement et de la santé publique d'ouvrir le camp de jour le 22 juin 2020 ;

Considérant les mesures d'hygiène sanitaire supplémentaires ainsi que la nécessité d'embaucher plus de personnel ;

Considérant que le Conseil municipal a demandé à la direction des loisirs et de la culture de faire les démarches nécessaires afin de minimiser l'augmentation des coûts relatifs à l'opération du camp de jour ;

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Daniel Morin qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2020-1098 modifiant le règlement sur la tarification de différents services municipaux numéro 2017-1035* afin de modifier la tarification du camp de jour comme suit :

Tarif du programme été complet

Régulier :	250,00 \$	augmenté à	288,00 \$
Ados :	340,00 \$	augmenté à	378,00 \$

Tarif du programme par semaine

Régulier :	62,25 \$	augmenté à	72,00 \$
Ados :	85,00 \$	augmenté à	94,00 \$

Ainsi que la tarification pour la location des heures de glace en plus grand volume.

Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

2020-05-129 2. **Embauche**

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'un préposé aux infrastructures récréatives ;

Considérant la recommandation du directeur général ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de monsieur Charles Ostiguy à titre de préposé temporaire aux infrastructures récréatives du 25 mai au 29 août 2020.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer le contrat d'embauche.

3. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune question

2020-05-130 4. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h04.

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».